



Vie privé, rapprochement familiale

Par **momo71**, le **24/01/2014** à **22:56**

Bonsoir, je suis rentré en France illégalement depuis 2009, je n'ai pas de visa, l'année dernière j'ai fait une demande de carte de séjour qui a été refusé cela fera un an en avril. Je vis depuis septembre 2012 avec une française, comment faire pour prétendre à une carte de séjour? On m'a parlé de vie privée rapprochement familiale? Pouvez vous s'il vous plait me répondre car je suis en détresse je ne peux plus vivre cette situation je ne sors plus de crainte d'être conduit en Algérie.[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **aguesseau**, le **25/01/2014** à **09:38**

bjr,
le regroupement familial ne vous est pas applicable.
le fait que vous viviez en concubinage avec une française ne permet pas d'obtenir un titre de séjour.
il faudrait envisager le mariage mais même marié l'obtention d'un certificat de résidence vie privée et familiale ne sera pas automatique car vous êtes entré et maintenu en france irrégulièrement.
cdt

Par **momo71**, le **25/01/2014** à **21:17**

Bonsoir, étant donné que j'ai eu pendant un ans et demie un récépissé de trois mois à chaque fois. Es ce que cela change quelque chose? MERCI de me

conseiller.